

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 6 octobre 2017

4^{ème} Commission

N° CP2017-9-4-5

Service instructeur

DSOL - Direction études, finances et appuis de la
solidarité

Service consulté

**SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS OU ORGANISMES RELEVANT DE LA
POLITIQUE SOLIDARITE ET AUTONOMIE POUR UN MONTANT DE 24 200
EUROS**

Résumé : Il vous est soumis, dans le présent rapport, les demandes de subventions de fonctionnement de 2 associations ou organismes relevant de la politique solidarité et autonomie pour un montant total de 24 200 €.

Dans le cadre de sa politique d'aide aux associations ou organismes dans le domaine de l'action sociale, le Conseil départemental accorde chaque année des subventions de fonctionnement à des associations ou organismes œuvrant au service de la population haut-rhinoise.

Les orientations stratégiques arrêtées en matière d'attribution des subventions aux associations relevant de la solidarité pour l'année 2017 sont les suivantes :

- Pour les associations relevant du champ strict de compétences du Département, la subvention 2017 est maintenue à l'identique par rapport au montant accordé en 2016. En cas de trésorerie supérieure à 6 mois de fonctionnement courant au 31/12/2015, la subvention 2017 est diminuée de 30 % par rapport à 2016.
- Pour les associations ne relevant pas strictement du champ de compétences du Département ou à caractère facultatif, la subvention 2017 est diminuée de 30 % par rapport à 2016 sauf en cas de difficulté financière (trésorerie inférieure à 3 mois de fonctionnement courant au 31/12/2015).
- Aucune suite n'est donnée à toute nouvelle demande d'aide, qu'elle émane d'une association déjà subventionnée ou non.

La Commission permanente du 12 mai 2017 a déjà attribué à 14 associations, dont les dossiers étaient complets, des subventions pour un montant de 180 593 €.

Après instruction par les services du Département des demandes incomplètes pour la Commission du 12 mai dernier et après avis favorable de la 4^{ème} commission lors de sa

séance du 22 septembre 2017, il est proposé d'attribuer 2 subventions en faveur de 2 associations et organismes pour un montant total de 24 200 €. Les propositions vous sont récapitulées ci-dessous.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

* APPART – Mulhouse	20 000 €
* Les Ailes de l'Espoir – Groupe d'Entraide Mutuelle – Mulhouse	4 200 €

Concernant le GEM les Ailes de l'Espoir, pour lequel la Commission permanente du Conseil départemental, dans sa séance du 12 mai 2017, a accordé une subvention de 9 800 €, en baisse de 4 200 € (-30%) par rapport à 2016, au regard de la trésorerie supérieure à 6 mois, des éléments complémentaires relatifs à l'extension d'activité ont été apportés par l'association.

Sur la base de ces derniers éléments, il est proposé de reconduire pour 2017 le montant de la subvention 2016 et par conséquent d'attribuer un montant complémentaire de 4 200 € au GEM les Ailes de l'Espoir.

En effet, il est proposé, par ce biais, que le Département soutienne, aux côtés de l'aide financière de 40 000 € apportée par l'ARS, la création d'une antenne du GEM sur Altkirch.

Il vous est proposé :

- d'accorder, dans le cadre de l'action sociale, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 24 200 € aux associations et organismes, tels que détaillés dans la liste annexée au présent rapport (annexe 1) ;
- de préciser que les subventions feront l'objet d'un versement unique ;
- de préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue au budget 2017 :

- 24 200 € sur le Programme I721, Chapitre 65, Fonction 52, Nature 6574.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Brigitte KLINKERT